

Bobigny, le 15 novembre 2011

L'inspecteur d'académie,  
directeur des services départementaux de  
l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation nationale  
Mesdames et messieurs les principaux de collège  
Mesdames et messieurs les directeurs des écoles  
maternelles, élémentaires, et établissements  
spécialisés  
Mesdames et messieurs les instituteurs et  
professeurs des écoles

**Affichage obligatoire**

**Cette circulaire doit être émarginée par  
tous les enseignants de l'école**

**Objet :** Changement de département des professeurs des écoles et instituteurs par  
voie de mutations informatisées. (**Date d'effet : rentrée scolaire 2012**)

**Réf. :** Note de service n°2011-194 du 25 octobre 2011 parue au B. O. n°9  
du 10 novembre 2011

Les demandes de changement de département des professeurs des écoles classe normale, hors classe et instituteurs seront traitées par l'opération des mutations informatisées. Le guide en annexe détaille les modalités de participations. Il est également disponible à l'adresse suivante : <http://www.ia93.ac-creteil.fr/mvt-inter>

**N.B :** Les directeurs d'école et principaux de collège sont chargés de la diffusion de cette circulaire, notamment auprès des personnels en congé de maladie ou de maternité ou qui assurent des fonctions de remplacement.

Cette année encore, pour accompagner les candidats dans leur demande, plusieurs outils sont mis en place :

- une cellule d'accueil téléphonique ministérielle au **0810.111.110** du 14 novembre jusqu'à la fermeture du serveur le 6 décembre 2011 ;
- une cellule d'accueil téléphonique à l'inspection académique au **01.43.93.72.68** ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 à partir du 8 décembre 2011 jusqu'à la fin des opérations de validation des vœux et des barèmes soit le 3 février 2012.
- différentes informations accessibles sur le site de l'Éducation nationale [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) (rubrique « Concours, emplois et carrières »)
- différentes informations spécifiques au département sur le site de l'inspection académique <http://www.ia93.ac-creteil.fr/guide-pe/d15> (rubrique « Evolution de carrière »)

Je vous rappelle par ailleurs que les candidats sont destinataires de messages concernant toutes les étapes du calendrier du mouvement via leur boîte I-Prof.

Afin de faciliter ces dispositifs d'aide et de conseil ainsi que la diffusion des informations liées aux résultats du mouvement national, les candidats devront, lors de leur inscription, indiquer leurs coordonnées téléphoniques précises.

Daniel AUVERLOT

